



## Compte-rendu du Conseil municipal du 13 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 18 membres en exercice et dûment convoqué le sept janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

**Membres présents** : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, MEHA Claudine, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, DUPRE Claire, BEASSE Valentin.

**Membres excusés** : DANO Yves (procuration à CHEVREL Nicole), SEBILLET Marine.

Monsieur Claude REGENT est désigné secrétaire de la séance.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2021 et les soumet au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents (16 membres).

Madame le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Autorisation des déplacements des agents communaux

Le conseil municipal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour (16 membres).

19h00 : arrivée de Valentin BEASSE

### Délibération n°01 : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la collectivité a la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 208 148,39 €, ainsi réparti :

CHAPITRE – LIBELLE NATURE	Crédits ouverts en 2021	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – Immobilisations incorporelles	25 889,34 €	6 472,33 €
21 – Immobilisations corporelles	252 487,09 €	63 121,77 €
23 – Immobilisations en cours	554 217,17 €	138 554,29 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>832 593,60 €</b>	<b>208 148,39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 ;

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 membres)**

### Délibération n°02 : Subvention de fonctionnement en faveur de la fédération du commerce et de l'artisanat

La commune a souhaité offrir aux agents municipaux des « T'Chèq cadeaux » en fin d'année 2021, à raison de 30 € par agent, pour une dépense totale de 1 160,00 €.

Les « T'Chèq cadeaux » favorisent la dynamique économique locale en contribuant à la pérennité des commerces et artisans du territoire.

Le Service de Gestion Comptable de Redon a demandé à la collectivité d'adopter une délibération afin de permettre cette dépense qui s'entend comme une subvention indirecte aux commerçants.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la dépense de 1 160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la dépense de 1 160,00 € au profit de la Fédération du Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine, pour l'acquisition de « T'Chèq cadeaux ».
- Dit que cette dépense sera imputée au compte 6745 - Subventions aux personnes de droit privé.

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 membres)**

### Délibération n°03 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Lave-main pour cabinet infirmier 1 rue de La Vilaine	Partedis	247,68 €
Extension de l'atelier technique et intégration d'un bâtiment mutualisé : étude géotechnique	Ginger CEBTP	3 180,00 €
Extension de l'atelier technique et intégration d'un bâtiment mutualisé : mission SPS	ATAE	1 996,80 €
Gasoil non routier hiver pour service technique (1000 l.)	Transports YVOIR	1 000,00 €

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
10/12/2021	AB 285	291 m <sup>2</sup>	200 €	Me DOUETTE-ROBIC
12/01/2021	YW 23	2 970 m <sup>2</sup>	195 000 €	Me DOUETTE

***Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.***

### Délibération n°04 : Autorisation des déplacements des agents communaux

Les agents communaux peuvent être amenés à faire usage de leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions, sur ordres de service, en fonction des nécessités de service. Ils utilisent leur véhicule personnel sur le territoire communal ou en dehors du territoire communal. Les frais kilométriques des agents sont pris en charge selon un barème établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise les déplacements de l'ensemble des agents communaux, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire communal, sur ordre de service

**Bordereau adopté à l'unanimité (17 membres)**

### Questions et informations diverses

#### **Cybersécurité**

Un projet de service mutualisé est en cours de réflexion au niveau de Redon Agglomération.

#### **ASL Les Landriaux**

Une assemblée générale s'est tenue le 20 octobre 2021. La forme associative est remise en question, elle génère des difficultés de gestion. Il est question de créer un groupement foncier dont les adhérents auraient

des parts en fonction de la surface dont ils sont propriétaires. La superficie de l'espace boisé représente 47 ha. La commune est propriétaire d'environ 7 ha.

L'ASL dans sa forme actuelle est constituée d'environ 170 membres (dont beaucoup d'indivisions). Environ le tiers de ces membres souhaiterait adhérer au groupement foncier.

### **Courrier au Père Noël**

Claire DUPRE et Cathy BASSEVILLE ont répondu aux lettres déposées par les enfants dans la boîte aux lettres du Père Noël.

### **Commissions finances**

Compte administratif 2021 : mardi 8 février 2022, 8h30

Budget prévisionnel 2022 : mercredi 16 mars 2022, 8h30

**Commissions urbanisme-voirie** : mercredi 2 février 2022, 18h00

**Date du prochain Conseil municipal** : jeudi 24 février, 18h30